



Assemblée générale

Distr.
GENERALEA/42/422
31 juillet 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAISQuarante-deuxième session
Point 87 de l'ordre du jour provisoire*

PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Assistance spéciale aux Etats de première ligne et aux autres
Etats voisinsRapport du Secrétaire général

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	3
II. GENERALITES	4 - 6	3
III. MESURES PRISES POUR PRETER ASSISTANCE AUX ETATS DE PREMIERE LIGNE ET AUX AUTRES ETATS VOISINS	7 - 20	4
A. Mesures prises par la communauté internationale ..	7 - 9	4
B. Mesures prises par le système des Nations Unies ..	10 - 18	5
C. Mesures prises par les Etats de première ligne et les autres Etats voisins	19 - 20	7

* A/42/150.

TABLE DES MATIERES (suite)

Pages

ANNEXES

I.	Assistance fournie par les gouvernements aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins	8
	AUTRICHE	8
	BARBADE	8
	CHINE	9
	CUBA	9
	DANEMARK	9
	ESPAGNE	10
	GHANA	12
	IRLANDE	12
	JAPON	13
	NIGERIA	14
	NORVEGE	14
	PAYS-BAS	14
	REPUBLIQUE DE COREE	15
	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE	15
	ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD	17
II.	Assistance fournie aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins par les organes du système des Nations Unies	20
	CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT	20
	CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT) ...	20
	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT	21
	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL	21
	ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL	22
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ..	22
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE	23
	ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE	23
	ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE	24
	FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	24
	UNION POSTALE UNIVERSELLE	24
	ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	24
	FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	25
III.	Fonds AFRICA du Mouvement des pays non alignés	26

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 41/199 du 8 décembre 1986 intitulée "Assistance spéciale aux Etats de première ligne", l'Assemblée générale a prié instamment la communauté internationale de fournir en temps voulu et de façon efficace l'assistance financière, matérielle et technique nécessaire pour permettre aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins d'être mieux à même, sans se départir de leurs stratégies et plans nationaux et régionaux, de supporter individuellement et collectivement les effets des mesures économiques prises par l'Afrique du Sud ou prises par la communauté internationale contre l'Afrique du Sud.

2. L'Assemblée générale a également fait appel à tous les Etats et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes pour qu'ils appuient les programmes d'urgence, nationaux ou collectifs, mis au point par les Etats de première ligne et d'autres Etats voisins afin de surmonter les graves problèmes causés par la situation en Afrique australe. Elle a prié le Secrétaire général de mobiliser les organes, organisations et organismes des Nations Unies pour qu'ils répondent aux demandes d'assistance que pourraient soumettre certains Etats ou l'organisation sous-régionale compétente et prié instamment tous les Etats de répondre généreusement à ces demandes. Il a également pris note en l'appréciant de l'assistance accordée aux Etats de première ligne par les pays donateurs et par les organisations intergouvernementales.

3. Le présent rapport a été établi à la demande de l'Assemblée générale qui a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, lors de sa quarante-deuxième session, des progrès réalisés dans l'application de cette résolution. Il concerne les Etats de première ligne et les autres Etats voisins.

II. GENERALITES

4. Les Etats de première ligne et les Etats voisins comptent au total quelque 63 millions d'habitants et occupent une superficie d'environ 4 785 000 kilomètres carrés. Trois Etats - le Botswana, le Lesotho et la République-Unie de Tanzanie - appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés, tandis qu'un quatrième, le Mozambique, a récemment demandé à être classé comme tel. Cinq d'entre eux - le Botswana, le Lesotho, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe - sont également des pays sans littoral, ce qui ne fait qu'aggraver les énormes difficultés qui entravent déjà leur développement économique.

5. Les économies des pays en question sont essentiellement axées sur l'agriculture et les recettes d'exportation de chacun de ces pays sont tributaires, à des degrés divers, des exportations de produits de base et de matières premières. Les difficultés auxquelles presque tous les Etats de première ligne et les Etats voisins ont été confrontés ces dernières années ont été aggravées par les effets cumulés de facteurs comme la sécheresse, d'une gravité sans précédent, la baisse des prix des produits de base et des matières premières qu'ils exportent, des taux d'intérêt réels élevés, et, jusqu'à ces derniers temps, le cours du dollar des Etats-Unis. Le problème de l'endettement extérieur de ces pays est particulièrement crucial, surtout dans le cas du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie, pays dont les obligations au titre du service de la dette atteignent près de 80 % du montant de leurs recettes d'exportation. Devant

ces difficultés, les gouvernements des Etats de première ligne ont été obligés de réduire considérablement leurs importations de biens de consommation et d'équipement essentiels, au détriment de leur croissance et de leur développement économiques.

6. L'héritage colonial de la région explique l'étroitesse des liens entre les Etats de première ligne et les Etats voisins, d'une part, et l'Afrique du Sud, d'autre part, en matière d'économie et d'infrastructure, et cela dans bon nombre de secteurs clefs, tels que les transports et les communications, le commerce, les finances et l'investissement, l'énergie et l'emploi de main-d'oeuvre étrangère, tout particulièrement dans les mines d'Afrique du Sud. Etant donné l'étroitesse de ces liens, les Etats de première ligne et les Etats voisins sont, à des degrés divers, exposés aux aléas de la vie politique et économique de la région. Dans un document présenté en 1985 au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et intitulé "An illustrative assessment of the cost of distabilization on the member States of the South African Development Co-ordination Conference" (Le coût de la distabilisation pour les Etats membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe : tentative d'évaluation), la SADCC a estimé que le préjudice financier dû à la détérioration de la situation en Afrique australe causé à ses Etats membres depuis la fondation de la SADCC en 1980 s'élevait à plus de 10 milliards de dollars des Etats-Unis. Dans une récente publication intitulée "Les enfants de la ligne de front", le FISE met à jour cette évaluation et la porte à un total de 25 à 30 milliards de dollars pour la période 1980-1986.

III. MESURES PRISES POUR PRETER ASSISTANCE AUX ETATS DE PREMIERE LIGNE ET AUX AUTRES ETATS VOISINS

A. Mesures prises par la communauté internationale

7. Dans une note verbale adressée le 30 avril 1987 aux Etats Membres et non membres, le Secrétaire général a demandé des renseignements sur les mesures prises en application de la résolution 41/199 de l'Assemblée générale. Les réponses reçues à ce jour indiquent que bon nombre de pays ont apporté leur appui aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins en leur fournissant une aide financière sous forme de subventions ou de prêts privilégiés, de financement de projets, d'assistance technique, d'aide alimentaire, de développement des infrastructures - en particulier dans les secteurs des transports et des communications, de l'agriculture, de l'élaboration de plans de secours d'urgence et dans le secteur industriel - et une assistance en matière de santé, de fourniture d'équipements et de formation, et de mise en valeur des ressources humaines. Une partie de cette aide a été apportée de façon bilatérale, une autre a été fournie dans le cadre du soutien dispensé à l'organisation sous-régionale compétente, une autre enfin a pris la forme de contributions à des fonds intergouvernementaux et à des organismes non gouvernementaux. L'annexe I contient des renseignements sur l'aide fournie par les Etats Membres et non membres qui ont été communiqués par les gouvernements dans leur réponse à la note verbale du Secrétaire général.

8. Certains pays en développement ont exprimé leur soutien total à l'application de la résolution 41/199 de l'Assemblée générale, en indiquant toutefois que, en raison de leurs difficultés économiques, ils n'étaient pas en mesure d'apporter une aide aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins.

9. La création, lors de la huitième Conférence des chefs d'Etats ou de gouvernement des pays non alignés, du "Fonds AFRICA" - Action for Resisting Invasions, Colonialism and Apartheid Fund - (Fonds pour la résistance contre l'invasion, le colonialisme et l'apartheid) a constitué une importante initiative de soutien aux pays en question. Des renseignements d'ordre général sur le "Fonds AFRICA" figurent en annexe III.

B. Mesures prises par le système des Nations Unies

10. Suite à l'adoption de la résolution 41/199 par l'Assemblée générale, des consultations ont eu lieu avec les missions permanentes des Etats de première ligne à New York afin de discuter des moyens de sa mise en application. Un haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies s'est rendu, en qualité d'envoyé spécial du Secrétaire général, dans les capitales de plusieurs Etats de première ligne pour consulter les gouvernements au sujet de leurs besoins et de leurs priorités.

11. Pour permettre au système des Nations Unies d'assurer la coordination de ses efforts et de fournir une réponse efficace et cohérente aux demandes d'assistance émanant des Etats de première ligne et des autres Etats voisins, un groupe consultatif interorganisations, à caractère officiel, composé de représentants des organismes des Nations Unies qui sont le plus directement concernés par l'application de la résolution 41/199 a été créé à New York. Ce groupe a examiné la situation actuelle sur la base des renseignements disponibles au Siège ou communiqués par les bureaux extérieurs et a arrêté un ensemble de mesures supplémentaires visant à mettre cette résolution en application.

12. A l'occasion de la Conférence consultative annuelle de la SADCC, une réunion interorganisations des Nations Unies s'est tenue en février 1987 à Gaborone (Botswana). Les participants ont étudié la situation dans les Etats de première ligne et les autres Etats voisins ainsi que la manière dont le système des Nations Unies pourrait contribuer à l'application de la résolution 41/199 de l'Assemblée générale. Un certain nombre de domaines pouvant faire l'objet d'une demande d'assistance ont été définis : transports et communications, réintégration et redéploiement des travailleurs migrants de retour dans leur pays, aide aux réfugiés, diversification des activités commerciales, alimentation et éducation des enfants et, enfin, constitution de stocks d'urgence de produits d'importance vitale tels que denrées alimentaires et combustible.

13. Des mesures concertées ont été prises pour apporter un soutien au Mozambique, où une situation d'urgence de nature complexe s'est fait jour au début de l'année 1987. En ce qui concerne le Lesotho, le Secrétaire général a demandé qu'un appui soit fourni à son programme national de secours d'urgence. Des consultations étaient en cours avec le Gouvernement angolais en juillet 1987 à propos de l'évolution de la situation d'urgence dans ce pays. Les activités ci-dessus sont présentées sous forme résumée dans les paragraphes ci-après. L'assistance fournie par les organismes du système des Nations Unies est décrite sommairement à l'annexe II.

1. Mozambique

14. Compte tenu de la détérioration rapide de la situation au Mozambique, le Secrétaire général a dépêché dans ce pays une mission spéciale de haut niveau au mois de février 1987. Ce même mois, le Président du Mozambique a adressé au Secrétaire général une communication dans laquelle, entre autres, il l'informait que des actes de déstabilisation bénéficiant d'un soutien extérieur avaient d'ores et déjà causé de graves préjudices à une population d'environ 3,5 millions, parmi lesquels 1 million avaient été déplacés et avaient occasionné des dommages économiques d'un montant supérieur à 5 milliards de dollars.

15. Toujours en février, le Secrétaire général a lancé un appel spécial à l'échelle mondiale en faveur d'une aide humanitaire d'urgence au Mozambique, nommé un coordonnateur spécial chargé des opérations de secours d'urgence et renforcé la capacité du système des Nations Unies dans ce pays à fournir au gouvernement un appui lui permettant de faire face à cette situation d'urgence. De surcroît, en concertation avec le Gouvernement mozambicain, le Secrétaire général a convoqué une conférence internationale des donateurs à Genève en mars 1987. Ont participé à cette conférence, organisée par l'UNDRRO, le Premier Ministre du Mozambique et des représentants de 53 Etats Membres, 14 programmes, organisations et organismes des Nations Unies, deux organisations intergouvernementales et 37 organisations non gouvernementales ayant des activités au Mozambique. Les engagements d'aide humanitaire pris lors de cette conférence se sont élevés à quelque 209 millions de dollars, soit la plus grande partie de la somme d'environ 245 millions de dollars mentionnée dans l'appel du Secrétaire général.

16. Au Mozambique, la situation a continué à se détériorer. De nouvelles provinces ont subi une déstabilisation de nature économique ou autre, tandis que, selon les estimations des autorités mozambicaines, le nombre de personnes déplacées ou sinistrées était passé à 4,3 millions au mois de mai 1987.

2. Lesotho

17. En mai 1987, le Secrétaire général a communiqué aux Etats Membres et aux Etats non membres le programme national de secours d'urgence transmis par le Gouvernement du Lesotho. Ce programme a également été transmis aux organismes compétents des Nations Unies afin qu'ils prennent les mesures appropriées. Il présentait une liste de projets destinés à permettre au Lesotho de renforcer sa capacité de faire face, dans les domaines économiques et sociaux, à toute incidence négative que pourrait avoir la détérioration de la situation en Afrique australe. Le Secrétaire général a engagé la communauté internationale à tenir compte de la situation particulière du Lesotho ainsi que de ses ressources limitées et à apporter au programme national de secours d'urgence un appui maximum. Toutes les informations utiles fournies par les gouvernements et par les organismes du système des Nations Unies se trouvent aux annexes I et II ci-après.

3. Angola

18. En Angola, la situation a également continué à se détériorer. Au mois de mai 1987, il y avait environ 690 000 personnes sinistrées, dont 80 % étaient déplacées, tandis qu'une pénurie de nourriture, de médicaments et d'autres produits de première nécessité se faisait cruellement sentir. Les premières consultations

menées à un niveau élevé avec le Gouvernement angolais se sont tenues à Luanda; elles ont été suivies d'une mission chargée d'étudier de manière détaillée les besoins en secours d'urgence, en collaboration étroite avec les autorités compétentes.

C. Mesures prises par les Etats de première ligne
et les autres Etats voisins

19. Les Etats de première ligne et les autres Etats voisins ont eux-mêmes entrepris de se mobiliser au plan national afin de faire face à la détérioration de la situation en Afrique australe. L'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, le Swaziland, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe ont également mené une action concertée en créant, en 1980, la SADCC. La SADCC s'est fixée comme objectif de réduire la dépendance économique, notamment mais non exclusivement, à l'égard de la République sud-africaine.

20. Jusqu'à présent, la SADCC s'est donné pour but la rénovation des infrastructures, en particulier dans le secteur clef des transports et des communications. En 1987, l'accent a également été mis sur les investissements dans les secteurs de production, particulièrement dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et de l'industrie minière. Même si le soutien international visant à l'exécution des projets contenus dans le programme d'action de la SADCC a atteint une ampleur considérable, l'écart entre le montant des fonds nécessaires et le montant des fonds réunis ou sur le point de l'être était de 59 % en août 1986.

ANNEXE I

Assistance fournie par les gouvernements aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins

AUTRICHE

1. Dans le cadre de sa politique de développement, le Gouvernement autrichien a continué d'appuyer les efforts des Etats membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe composée de tous les Etats de première ligne tendant à réduire leur dépendance économique à l'égard de l'Afrique du Sud. Aussi, en 1986, un spécialiste de la coopération technique a-t-il été envoyé à Harare pour coordonner la planification des programmes par pays et des programmes sectoriels.
2. L'Autriche participe actuellement aux travaux de réfection des voies de la ligne de chemin de fer de Tazara et a apporté à cette fin une contribution d'un total de 50 millions de schillings. En outre, un prêt et une contribution d'un montant total de 60 millions de schillings destinés au Mozambique doivent permettre de rétablir la ligne de chemin de fer du couloir de Beira. Ces projets sont exécutés en étroite coopération avec les Etats de première ligne et en constante coordination avec la Communauté européenne, la Suisse et les pays scandinaves; ils ont pour but de réduire la dépendance des Etats de première ligne à l'égard du commerce de transit par l'Afrique du Sud et d'accroître les échanges commerciaux entre ces Etats.
3. En 1986, l'Autriche a fourni aux Etats de première ligne une assistance technique bilatérale d'un montant de 27 millions de schillings, soit environ le cinquième de l'assistance technique bilatérale globale qu'elle accorde à l'Afrique. Par ailleurs, des vivres pour une valeur de 17 millions de schillings ont été envoyés à l'Angola et au Mozambique au cours de la campagne 1986/87. En outre, les Etats de première ligne bénéficient d'une série d'autres projets bilatéraux et multilatéraux financés par l'Autriche et destinés à quelques pays en développement, comme par exemple des programmes de formation organisés en Autriche.

BARBADE

1. Le Gouvernement barbadien, solidaire de l'ONU et du Mouvement des pays non alignés dans leurs efforts, a fait une annonce de contributions de 100 000 dollars de la Barbade au Fonds AFRICA pour aider les Etats de première ligne à faire face aux difficultés résultant des sanctions économiques imposées par l'Afrique du Sud.
2. En plus de bourses octroyées à des candidats de la Namibie et du Zimbabwe pour suivre des études dans des établissements d'enseignement supérieur de la Barbade, le Gouvernement barbadien a annoncé des contributions à certains fonds des Nations Unies pour l'Afrique australe, notamment le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et le Fonds des Nations Unies pour la Namibie.
3. Le Gouvernement barbadien continuera à soutenir les résolutions et initiatives de l'ONU visant à renforcer la position économique des Etats de l'Afrique australe.

CHINE

Le Gouvernement chinois a fourni l'assistance suivante aux Etats de première ligne depuis 1986 :

<u>Pays</u>	<u>Montant en yuan renmimbi pour l'assistance nouvellement approuvée</u>	<u>Nombre de nouvelles séries de projets</u>	<u>Nombre de projets en cours d'exécution</u>	<u>Nombre de projets de coopération technique</u>
Mozambique		2	4	
Botswana	20 000 000	1	1	1
Zimbabwe	50 250 000	1	1	1
République-Unie de Tanzanie	107 000 000	4	2	3
Zambie	55 900 000	1	1	5
		—	—	—
Total	233 150 000	9	9	10
		=	=	=

CUBA

1. Le Gouvernement cubain, conformément à sa politique internationaliste, collabore activement avec les Etats de première ligne depuis les premières années de leur indépendance.

2. Dans ce contexte, selon ses possibilités et compte tenu des graves problèmes engendrés par la situation en Afrique australe et des intérêts spécifiques des Etats de première ligne, le Gouvernement cubain entretient une étroite coopération économique, culturelle, scientifique et technique avec ces Etats dans les domaines de l'enseignement, de la médecine, de l'agriculture, y compris de l'insémination artificielle, de la construction et des sports.

3. Actuellement, plus de 7 000 boursiers de l'Angola, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe étudient à Cuba, ce qui contribue ainsi à la formation de cadres moyens et supérieurs indispensables à la promotion du développement socio-économique de ces pays.

DANEMARK

1. Le Gouvernement danois appuie pleinement les efforts déployés par les Etats de première ligne et les autres Etats voisins pour surmonter les graves problèmes découlant de la situation en Afrique australe, principalement par le moyen d'une assistance bilatérale, d'une assistance par le biais de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, qui regroupe les Etats de première ligne, et d'une assistance par le canal d'organisations multilatérales.

/...

Cette assistance a pour but de permettre aux pays en question d'avoir une croissance économique soutenue et, partant, d'accroître leur autonomie et leur indépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud.

2. L'aide bilatérale danoise globale aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins représente plus du tiers du total de son aide au développement, soit 250 millions de dollars.

3. A la Conférence consultative annuelle de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe tenue à Harare en 1986, le Danemark a fait une annonce de contributions d'environ 50 millions de dollars pour 1986-1987, dont une partie n'a pas été allouée afin de permettre une action rapide dans le cas où la situation s'aggraverait pour les pays d'Afrique australe.

4. En outre, l'aide à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe est affectée à des projets qui permettront de réduire la dépendance à l'égard de l'Afrique du Sud, en particulier dans le domaine des transports. Environ 22 millions de dollars seront alloués en 1987 et en 1988 par le Danemark dans le couloir de Beira. La coopération avec les pays de la Conférence de coordination porte notamment sur la fourniture d'une assistance technique dans le secteur des transports.

5. Le Danemark a réservé pour 1987 quelque 22 millions de dollars pour faire face à des situations d'urgence qui nécessiteraient l'envoi d'une aide humanitaire.

6. Au cours de l'année précédente (1er juillet 1986-30 juin 1987), le Gouvernement danois a, par le biais d'organisations d'aide humanitaire internationales et danoises, contribué aux activités d'aide humanitaire dans les Etats de première ligne pour un montant de 1,6 million de dollars en Angola, 4,1 millions de dollars au Mozambique, 1,3 million de dollars en République-Unie de Tanzanie et 0,3 million de dollars au Zimbabwe, soit un total de 7,3 millions de dollars.

7. Les fonds ont été utilisés pour couvrir l'achat et l'acheminement de vivres, de semences, de couvertures, de camions et de médicaments pour les différents groupes de population et également en République-Unie de Tanzanie surtout, pour des réfugiés qui, du fait des conflits et de la sécheresse, avaient besoin de secours d'urgence.

8. En plus des dons susmentionnés, plus de la moitié de l'aide accordée par le Danemark aux victimes de l'oppression du régime d'apartheid en Afrique du Sud est utilisée ailleurs qu'en Afrique du Sud et en Namibie. Le montant de ces contributions a été de 9,4 millions de dollars en 1986 et sera de 10,4 millions de dollars en 1987.

ESPAGNE

Au cours de l'exercice 1986/87, l'Espagne a fourni une aide alimentaire et une assistance financière et technique à l'Angola, au Mozambique, à la République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe :

1. Angola

- a) Aide alimentaire : 2 000 tonnes de farine;
- b) A sa deuxième réunion tenue à Madrid les 7 et 9 octobre 1986, la Commission mixte hispano-angolaise pour la coopération économique et commerciale a accordé à l'Angola les facilités de financement ci-après :
 - i) 40 millions de dollars pour le financement à court terme (jusqu'à 12 mois) d'achats de biens de consommation et de services;
 - ii) 25 millions de dollars pour le financement des opérations à moyen et à long termes;
 - iii) Un crédit de 10 millions de dollars prélevé sur le Fonds d'aide au développement;
- c) Les crédits ci-après ont été accordés au titre des programmes et projets de coopération technique :
 - i) Centre d'ophtalmologie de Luanda : 50 millions de pesetas;
 - ii) Projet d'irrigation dans la région de Funda : 125 millions de pesetas;
 - iii) Programmes d'aide sanitaire : 15 millions de pesetas;
 - iv) Programme de formation à l'intention de spécialistes de la télévision : 5 millions de pesetas;
 - v) Programme de formation professionnelle : 5 millions de pesetas.

2. Mozambique

- a) Aide alimentaire au cours de l'exercice 1986/87 : 3 500 tonnes de blé;
- b) Les crédits ci-après ont été octroyés au titre des programmes et projets de coopération technique :
 - i) Couloir de Beira : 150 millions de pesetas sur trois ans;
 - ii) Programme de coopération avec la Faculté de médecine vétérinaire de Maputo : 50 millions de pesetas;
 - iii) Programme d'aide sanitaire : 21 millions de pesetas;
 - iv) Ecole hôtelière de Maputo : 5 millions de pesetas;
 - v) Programme d'irrigation, d'élevage et de foresterie : 20 millions de pesetas.

3. République-Unie de Tanzanie

Aide alimentaire : 1 500 tonnes de farine.

4. Zimbabwe

- a) Don de quatre ambulances au Gouvernement : 14 millions de pesetas;
- b) Don à l'African National Congress : 2 millions de pesetas.

GHANA

Le Gouvernement ghanéen a versé au Mozambique 100 000 dollars en février 1987, sur un montant total de 250 000 dollars annoncé en faveur de ce pays. En outre, le Gouvernement ghanéen a décidé, en principe, de contribuer au Fonds AFRICA établi par les pays non alignés pour soutenir les Etats de première ligne. Des détails seront fournis sur cette contribution en temps utile.

IRLANDE

1. Le Gouvernement irlandais estime que le système d'apartheid est non seulement intrinsèquement infâme, mais aussi source de nombreux problèmes dans toute la région de l'Afrique australe. Aussi, l'Irlande s'est-elle assigné comme objectif d'essayer de persuader le Gouvernement sud-africain, par des moyens pacifiques, d'abandonner le système inique d'apartheid.

2. Dans le cadre de sa politique nationale, le Gouvernement irlandais reconnaît également la nécessité d'aider les pays de la région d'Afrique australe à se développer, à parvenir à l'indépendance économique et à réduire leur dépendance à l'égard de l'Afrique du Sud. A cette fin, son programme d'assistance bilatérale a surtout visé les pays de la région. En plus des membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, les trois pays auxquels l'Irlande fait bénéficier en priorité d'une aide au développement sont le Lesotho, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie; en 1987, l'Irlande a alloué 53 % des ressources de son programme bilatéral au financement de projets dans ces trois pays.

3. Une assistance au titre de ce programme est également fournie à des projets au Zimbabwe et au Swaziland. En outre, l'Irlande verse des contributions à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et aux quatre organismes des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et aide la région de l'Afrique australe en cofinçant des organisations non gouvernementales.

4. L'Irlande s'est formellement engagée à aider le Gouvernement du Lesotho dans ses efforts de développement. Le programme d'aide bilatérale de l'Irlande au Lesotho, qui existe depuis 1975, a coûté en 1986 plus de 3 millions de dollars. Au cours de l'année 1986, de nombreux secteurs ont bénéficié d'une assistance, en particulier la santé, l'enseignement et la formation et le développement rural.

JAPON

1. Le Gouvernement japonais a l'intention de continuer d'élargir et de renforcer sa coopération économique avec les pays voisins de l'Afrique du Sud dont l'économie risque de pâtir de la situation dans ce pays. En novembre 1986, le Ministre japonais des affaires étrangères a fait part de cette intention à ses homologues des pays non alignés, alors en visite au Japon. Lors de ces entretiens, le Ministre a indiqué que le Gouvernement japonais envisageait d'envoyer une mission chargée de déterminer les formes d'aide dont ces pays avaient besoin.
2. Le Gouvernement japonais a par la suite envoyé une mission en République-Unie de Tanzanie, au Zimbabwe, en Zambie et au Mozambique pour discuter de la coopération économique et étudier les besoins de ces pays. Le Japon a donné suite aux demandes reçues par la mission et a, depuis, accordé des subventions au titre d'un projet de réhabilitation d'une voie rurale au Zimbabwe (267 millions de yens), de projets d'amélioration du transport des produits agricoles (400 millions de yens) et de lutte contre le paludisme (500 millions de yens) en République-Unie de Tanzanie, et de deux projets en Zambie, l'un ayant trait au développement de l'agriculture (623 millions de yens) et l'autre à la mise en valeur des ressources humaines (750 millions de yens). Il a également accordé à la Zambie des subventions au titre d'un projet d'accroissement de la production vivrière (200 millions de yens sur un total de 1 milliard de yens pour l'exercice 1986). Le Japon étudie également la possibilité de contribuer au financement d'autres projets.
3. Au cours de l'exercice 1986 (qui se termine en mars 1987), le Japon a, par rapport à l'année précédente, sensiblement accru son aide économique aux pays voisins de l'Afrique du Sud. Des notes ont été échangées concernant l'octroi, à ces pays, de prêts d'un montant total de 2,1 milliards de yens (aucun prêt n'a été accordé au cours de l'exercice 1985) au titre de l'aide publique au développement (APD). Pour ce qui est des subventions, le Japon a fourni 12 024 millions de yens, contre 10 375 millions de yens au cours de l'exercice 1985. Il a également élargi son assistance technique.
4. Pour permettre à ces pays de mieux résister, le Gouvernement japonais a procédé à un échange de notes avec le Gouvernement du Botswana concernant des prêts au titre de l'APD pour le financement d'une centrale électrique à Morupule (2,1 milliards de yens).
5. Concernant les subventions en capital, le Japon a, outre les contributions susmentionnées, accordé une aide alimentaire notamment à la République-Unie de Tanzanie, à la Zambie, au Mozambique et au Lesotho. Il a également aidé ces pays et le Zimbabwe à accroître leur production vivrière. Dans le cas de la République-Unie de Tanzanie, le Japon a contribué au financement de deux projets, le premier concernant l'expansion du réseau de radiodiffusion sur ondes moyennes (864 millions de yens), le second portant sur la modernisation du réseau de distribution d'électricité de Dar-es-Salaam (1 320 millions de yens). Dans le cas de la Zambie, le Japon a contribué au financement d'un projet d'amélioration du réseau d'approvisionnement en eau de Lusaka (928 millions de yens). Pour l'exercice 1987, le Japon envisage de fournir au Mozambique du matériel pour la construction d'une route reliant Beira et Machipanda.

6. En matière de coopération technique, le Japon a contribué au financement d'un centre de formation professionnelle en Zambie et a effectué des études de faisabilité concernant notamment la construction, au cours de l'exercice 1987, d'une usine de fabrication d'engrais en Zambie et au Zimbabwe. Le centre de formation, une fois mis en place, devrait desservir non seulement la Zambie, mais également tous les pays voisins, ce qui devrait leur permettre de mieux contribuer à leur propre développement.

NIGERIA

L'aide déjà accordée au Lesotho par le Gouvernement nigérian comprend l'octroi de 10 000 livres sterling pour l'expansion du lycée Moshoeshoe II et un montant de 5 000 livres sterling pour le Fonds d'aide aux victimes de la sécheresse au Lesotho. En 1980, des dons en espèces d'un montant de quelque 100 000 dollars ont été accordés au Lesotho au titre de l'exécution de son plan quinquennal de développement, et un montant de 45 000 dollars lui a été versé en 1985 pour couvrir les frais résultant du détachement d'un commissaire chargé d'assister la police du Lesotho. A l'heure actuelle, des organismes fédéraux élaborent les modalités d'une aide complémentaire au Lesotho.

NORVEGE

1. Le budget de 1987 prévoit l'octroi d'une subvention spéciale de 50 millions de couronnes norvégiennes (soit près de 7,5 millions de dollars) aux pays membres de la SADCC. Les modalités définies par le Parlement concernant l'utilisation de cette subvention sont rigoureusement conformes aux dispositions de la résolution 41/199 de l'Assemblée générale. Il convient de préciser que, sur ce montant, 10 millions ont été alloués au Fonds d'aide à l'Afrique créé par le mouvement des pays non alignés.

2. Outre cette subvention spéciale de 50 millions, une bonne partie de la subvention annuelle de 150 millions de couronnes norvégiennes (soit près de 22,5 millions de dollars) accordée par la Norvège dans le cadre de la coopération régionale de la SADCC est destinée à des fins analoges à celles prévues dans la résolution 41/199. Pour les quatre années à venir, un montant de 100 millions de couronnes norvégiennes a été réservé au projet relatif au couloir de Beira. Parmi les projets ainsi financés figurent différents projets dans les domaines de l'énergie et des télécommunications, qui contribuent directement ou indirectement à réduire la dépendance des pays de la région à l'égard de l'Afrique du Sud.

3. Il convient également d'ajouter que le Parlement norvégien a débloqué une subvention extraordinaire de 30 millions de couronnes norvégiennes (soit près de 4,5 millions de dollars) au titre de l'aide alimentaire d'urgence accordée au Mozambique en 1987.

PAYS-BAS

Les versements effectués par les Pays-Bas au titre de l'assistance aux Etats de première ligne se sont accrus en 1986 pour atteindre un total de quelque 250 millions de dollars, soit une augmentation de 30 % par rapport aux niveaux initialement prévus. Le Gouvernement compte maintenir ce niveau d'assistance aux Etats de première ligne au cours des années à venir.

REPUBLIQUE DE COREE

1. Au cours de l'année 1987, le Gouvernement de la République de Corée a accordé les subventions ci-après :

<u>Pays</u>	<u>Subvention</u>
Botswana	Produits d'une valeur de 50 000 dollars; la décision y relative doit être prise après consultation entre les deux gouvernements
Swaziland	Voitures automobiles d'une valeur de 50 000 dollars
Lesotho	Produits d'une valeur de 150 000 dollars; la décision y relative doit être prise après consultation entre les deux gouvernements

2. Les programmes de formation technique organisés par la République de Corée en 1987 ont été les suivants :

<u>Pays</u>	<u>Programme</u>	<u>Nombre de stagiaires</u>	<u>Durée</u>
Botswana	Promotion des exportations	1	2 semaines
	Gestion des eaux utilisées à des fins agricoles	1	4 semaines
	Machines agricoles	1	2 mois
	Perfectionnement de la main-d'oeuvre	1	
Zambie	Education des collectivités rurales	1	3 semaines
République-Unie de Tanzanie	Entretien de véhicules à moteur	1	12 semaines
	Réparation et montage de produits électroniques	1	12 semaines
	Techniques de télédiffusion	1	
Swaziland	Planification économique	1	1 mois

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

1. Le Gouvernement de la République démocratique allemande entretient d'étroites relations avec les Etats de première ligne d'Afrique australe et le soutien qu'elle leur apporte est destiné à leur permettre de tirer un meilleur parti de leurs propres ressources et de promouvoir la coopération entre eux. La République

démocratique allemande soutient par conséquent la coopération entre les Etats de première ligne dans le cadre de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe. Le Secrétaire exécutif de cette organisation s'est félicité de l'aide substantielle qu'accorde la République démocratique allemande à ces Etats dans le domaine vital de la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée en vue de la satisfaction de l'ensemble des besoins sociaux. La République démocratique allemande participe à des projets spécifiques de développement des transports, par exemple dans le cas de la ligne ferroviaire du couloir de Beira reliant le Zimbabwe au Mozambique et dans des domaines tels que l'industrie agro-alimentaire, l'équipement agricole, l'éducation nationale et la santé publique en Angola, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. La construction de centres de formation professionnelle en Angola, au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie par les brigades de l'amitié de la Fédération de la jeunesse démocratique représente une autre importante contribution à la formation de la main-d'oeuvre dans ces pays. Le Fonds pour la résistance contre l'invasion, le colonialisme et l'apartheid créé par le Mouvement des pays non alignés bénéficiera de l'appui de la République démocratique allemande.

2. En 1986, les dons de la République démocratique allemande faits en signe de solidarité ont atteint 200 millions de marks, ce qui a servi dans une large mesure à soutenir les Etats de première ligne ainsi que l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC) et la South West Africa People's Organization (SWAPO).

3. L'aide humanitaire, par exemple, la formation de cadres faisant cruellement défaut, l'envoi de médicaments, de vêtements, de couvertures et de vivres, le soutien en faveur du développement d'une industrie et d'une agriculture efficaces, les soins administrés à des combattants de la liberté blessés, etc. témoignent de la solidarité du peuple de la République démocratique allemande.

4. Entre 1981 et 1986, l'aide au Mozambique s'est montée à 152,2 millions de marks. En 1987, elle sera de 26,6 millions de marks. Suite à l'appel du Secrétaire général, la République démocratique allemande fournira au Mozambique une aide supplémentaire d'un montant total de 5,7 millions de marks en 1987.

5. Le peuple angolais a bénéficié d'une assistance d'un montant total de 7,2 millions de marks en 1986. En 1987, 8,2 millions de marks seront débloqués pour la formation de cadres, les soins médicaux en faveur des populations et pour d'autres besoins matériels. Pour enrayer l'épidémie de choléra en Angola, la République démocratique a fait don de 100 litres de vaccins anticholériques représentant une valeur de 50 000 marks. En 1986, la République démocratique allemande a fourni au FISE des médicaments pour un montant de 200 000 marks destinés aux enfants angolais.

6. Conformément aux décisions pertinentes de l'ONU, la République démocratique allemande s'associe étroitement à la lutte que mènent l'ANC et la SWAPO contre le régime raciste. En témoignent les actions massives de solidarité du peuple de la République démocratique allemande : formation d'ouvriers spécialisés en République démocratique allemande, assistance médicale aux victimes du régime d'apartheid, envoi de vivres, de vêtements et de médicaments à la SWAPO, de moyens de transport, de véhicules pour les services de santé, d'ateliers, de matériaux de construction et de matériel didactique pour les centres d'accueil de réfugiés de l'ANC, pour les camps de réfugiés d'Angola et de la République-Unie de Tanzanie, etc.

7. Le Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande a assuré une délégation de haut niveau des Etats de première ligne en visite en République démocratique allemande que son pays continuerait à soutenir, dans toute la mesure de ses moyens, les Etats indépendants d'Afrique australe, de même que l'ANC et la SWAPO dans leur lutte pour la paix et le progrès social, l'élimination de l'apartheid, l'avènement d'une société unie, démocratique et multiraciale en Afrique du Sud et l'indépendance de la Namibie.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

1. L'aide aux Etats de première ligne est, depuis longtemps, prioritaire dans le programme d'aide extérieure de la Grande-Bretagne. Au fil des ans, le Gouvernement britannique a établi des programmes d'aide destinés à atténuer les difficultés économiques et sociales des pays concernés, à en consolider l'économie et à en réduire la dépendance économique à l'égard de l'Afrique du Sud. Ce faisant, le Gouvernement a collaboré étroitement avec les gouvernements des Etats de première ligne et d'autres pays donateurs, et a acheminé une bonne partie de cette aide par le canal de la SADCC. Au cours des cinq exercices 1981/82 à 1985/86, le Royaume-Uni a accordé aux Etats membres de la SADCC plus de 1,1 milliard de dollars dont quelque 900 millions de dollars fournis à titre bilatéral.

2. L'amélioration des voies de transport en Afrique australe est capitale pour l'indépendance économique des Etats de première ligne et des autres pays voisins. Le Gouvernement britannique appuie activement les activités menées dans ce domaine sous l'égide de la SADCC et s'est engagé à verser en 1987 à cette dernière 56 millions de dollars au titre de projets régionaux. Il s'agit notamment de la rénovation - déjà en cours - de la voie ferrée de Limpopo et de l'aménagement du couloir nord pour lequel le Royaume-Uni a déjà financé la construction d'une liaison routière. Un projet d'envergure devant permettre au Malawi d'avoir accès au port de Dar es-Salam est en cours d'examen. On examine également la possibilité de fournir des cadres britanniques pour la gestion de la voie ferrée de Nacala et l'entretien du couloir de Beira.

3. Le Royaume-Uni finance d'autres activités de la SADCC et fournit du matériel et du personnel au titre de projets de recherche tels que l'évaluation des bancs de pêche en eaux profondes et l'analyse des pratiques de conservation des sols et des ressources en eau. Il existe également des projets de formation en matière d'ophtalmologie et d'enseignement technique. Cinquante bourses de formation sont offertes chaque année aux candidats des pays de la SADCC, en plus du programme bilatéral de formation au titre duquel 1 300 stagiaires venant de la région sont actuellement au Royaume-Uni.

4. L'un des objectifs du programme d'aide de la Grande-Bretagne est d'appuyer en collaboration avec les institutions internationales et d'autres pays donateurs, les pays qui entreprennent ou comptent entreprendre des réformes économiques et financières radicales. De nombreux pays d'Afrique australe, notamment la Zambie et la République-Unie de Tanzanie, appartiennent à cette catégorie. A la dernière réunion du Groupe consultatif de la Banque mondiale pour la Zambie, tenue en décembre 1986, le Gouvernement britannique a indiqué que, sous réserve de la réouverture des négociations avec le Fonds monétaire international et de la relance

du programme d'ajustement, un montant de 48 millions de dollars pourrait être mis à la disposition de la Zambie en 1987. Depuis août 1986, la Grande-Bretagne a offert à la République-Unie de Tanzanie 80 millions de dollars en vue de financer un programme de réforme économique approuvé. Sur ce montant, 8 millions ont été versés dans le cadre du Fonds spécial de la Banque mondiale et 16 millions de dollars sous forme d'aide-programme en 1986. Pour l'instant, un montant supplémentaire de 16 millions de dollars a été décaissé et une bonne partie du reste servira à financer l'exécution du programme grâce à des décaissements rapides.

5. Le programme d'aide britannique au Zimbabwe est axé sur les projets de réinstallation et d'aménagement ruraux, la fourniture de pièces de rechange et de matières premières au secteur privé, les compétences techniques et la formation. Depuis l'accès du Zimbabwe à l'indépendance, il y a sept ans, le Gouvernement britannique lui a fourni plus de 284 millions de dollars. Un nouvel accord d'aide portant sur 4 millions de dollars a été signé le 1er juin 1987 dans le cadre d'un engagement portant sur une aide complémentaire de 16 millions de dollars. Le Royaume-Uni organise également des programmes de formation à l'intention de l'armée nationale du Zimbabwe, à un coût annuel de quelque 3,2 millions de dollars.

6. Au Botswana, le programme d'aide britannique a pour principal objectif de contribuer à satisfaire les besoins du pays en main-d'oeuvre qualifiée. Le Royaume-Uni a décidé de porter le nombre d'experts travaillant au Botswana à 250 et d'accorder à ce dernier 150 nouvelles bourses de formation par an. L'élément formation est également important dans le programme d'aide au Malawi. Le Gouvernement britannique finance des projets agricoles et de construction de routes et de voies ferrées et accorde des crédits à décaissement rapide dans le cadre du Fonds spécial d'aide à l'Afrique (Banque mondiale).

7. Nombreux sont les projets régionaux de transport financés par le Royaume-Uni qui se trouvent au Mozambique. Le Gouvernement britannique a réagi aux sérieuses difficultés économiques éprouvées par le Mozambique en décidant de lui fournir les pièces de rechange et le matériel nécessaires au relèvement de son industrie. Le programme d'aide britannique comporte de nouvelles subventions de 8 millions de dollars pour 1986 et de 24 millions de dollars pour 1987, ainsi qu'une contribution complémentaire de 8 millions de dollars au titre de projets. Concernant les problèmes alimentaires du Mozambique, le Gouvernement britannique a fourni une aide alimentaire et des secours d'urgence d'une valeur de 17,5 millions de dollars. En outre, il organise des programmes de formation à l'intention de l'armée mozambicaine, à un coût annuel de 1,2 million de dollars.

8. Outre les programmes bilatéraux, le Gouvernement britannique contribue largement au programme d'aide multilatérale en faveur de l'Afrique australe. Dans le cadre de la Convention de Lomé III portant sur la période 1986-1990, la Communauté européenne a alloué 900 millions de dollars aux Etats membres de la SADCC et 126 millions de dollars aux projets régionaux de la SADCC. La contribution britannique à ces programmes s'élèvera à près de 200 millions de dollars. Les pays membres de la SADCC bénéficieront également d'autres formes d'aide octroyées par la Communauté, tels que le financement à des conditions libérales, les transferts STABEX, les projets SYSMIN, l'aide d'urgence et l'aide alimentaire, la contribution britannique en représentant un cinquième. Depuis 1985, les contributions britanniques accordées à l'Afrique subsaharienne

dans le cadre du Fonds spécial d'aide à l'Afrique subsaharienne créé par la Banque mondiale se sont élevées à 120 millions de dollars. Les Etats de première ligne ainsi que d'autres pays de la région ont également bénéficié de la contribution britannique de 75,4 millions de dollars accordée au Fonds international de développement agricole.

9. Lors des réunions du printemps du FMI/BIRD, en avril 1987, le Gouvernement britannique a formulé des propositions tendant à alléger la charge de la dette des pays africains les plus pauvres et les plus endettés qui adoptent une politique économique saine. Il s'agit notamment de convertir les prêts en dons, de prolonger la période de remboursement pour d'autres crédits publics en prolongeant les périodes de grâce pour le remboursement du capital et en réduisant les taux d'intérêt sur la dette publique. Lors du Sommet économique de Venise (Italie) tenu en juin 1987, les chefs d'Etat ou de gouvernement des sept principaux pays industrialisés et le représentant de la Communauté européenne se sont félicités de ces propositions ainsi que de la proposition du Directeur général du FMI tendant à accroître sensiblement les ressources du mécanisme d'ajustement structurel pendant une période de trois ans à compter du 1er janvier 1988. Ils ont exprimé le souhait que l'examen de ces initiatives soit achevé avant la fin de 1987.

10. L'aide octroyée par le Royaume-Uni à l'Afrique australe témoigne de l'importance qu'attache le Gouvernement britannique aux pays de première ligne et à la région dans son ensemble. Elle témoigne également de la volonté du Royaume-Uni de prendre des mesures pratiques d'envergure pour contribuer à la solution des problèmes politiques de l'Afrique australe.

ANNEXE II

Assistance fournie aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins par les organes du système des Nations Unies

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

L'assistance offerte par la CNUCED aux Etats de première ligne a comporté les activités suivantes :

- a) En coopérant avec les membres de la Zone d'échanges préférentiels (ZEP) et ceux de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, la CNUCED a favorisé la libération et l'expansion des échanges dans la région;
- b) La CNUCED a aidé les autorités tanzaniennes à remplir leur rôle de coordonnateur sectoriel de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe pour ce qui est du commerce et de l'industrie; la CNUCED devrait contribuer à l'exécution des projets opérationnels à cet égard;
- c) Sur le plan technique, la CNUCED a collaboré à la facilitation des échanges et a coopéré dans le domaine des transports en transit, essentiellement en aidant les gouvernements à optimiser l'utilisation de couloirs de transit de rechange desservant les pays enclavés de la sous-région;
- d) Des services de consultant ont été fournis au Lesotho en matière de politique commerciale; toutefois, aucun des projets identifiés dans le programme national d'urgence du Lesotho ne relève du domaine de compétence de la CNUCED;
- e) Une aide a été fournie à l'Angola, au Lesotho, à la République-Unie de Tanzanie, à la Zambie et au Zimbabwe en matière de transfert, développement et utilisation des techniques et de renforcement des capacités technologiques nationales;
- f) En collaboration avec la Finlande, la CNUCED parraine un séminaire prévu pour 1988 et dont le but sera d'aider les pays de la région à définir leurs besoins techniques dans le secteur agro-industriel;
- g) Une formation dans le domaine des transports maritimes et des ports est offerte en Angola et au Mozambique. Des projets régionaux concernant la logistique des transports et l'amélioration de la gestion des transports maritimes, portuaires et multimodaux, ainsi que des mesures à prendre dans les ports tanzaniens en cas de détournement de fret par les Etats de première ligne sont examinés en vue d'être inclus dans le quatrième cycle de programmation régionale du PNUD.

CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT)

Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) exécute actuellement un nombre accru de projets de coopération technique, dont le budget total s'élève à 9 266 363 dollars des Etats-Unis, dans les Etats suivants : Botswana (1), Lesotho (1), Mozambique (2), République-Unie de Tanzanie (3), Swaziland (1), Zambie (1) et Zimbabwe (3). Suite à une demande officielle, une

mission a été envoyée en Angola au début de l'année 1987 pour collaborer aux préparatifs d'un projet intitulé "Stratégie de reconstruction et de développement pour la région de Huila/Namibe/Cunene", qui devrait être exécuté dans un proche avenir. En outre, Habitat, en consultation avec les gouvernements intéressés, a élaboré des projets (en attente) dans les pays ci-après, projets qui seront exécutés dès que des fonds seront disponibles : Botswana (1), Lesotho (1), République-Unie de Tanzanie (3), Zambie (2) et Zimbabwe (2).

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

1. Le PNUD a largement participé aux travaux du Groupe consultatif officieux interinstitutions au Siège et à la réunion interinstitutions des Nations Unies concernant l'assistance spéciale aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins qui a eu lieu à Gaborone. En outre, les représentants résidents du PNUD ont élaboré en 1986 puis mis à jour en 1987 des mémoires par pays indiquant les domaines vulnérables dans chacun des Etats de première ligne et des Etats voisins.
2. Les bureaux extérieurs du PNUD s'efforcent toujours dans leurs activités de programmation de prévoir en s'y préparant les situations géopolitiques difficiles et changeantes qui affectent la situation économique en Afrique australe. Les efforts du PNUD s'inscrivent dans le cadre de la programmation par pays et régionale.
3. Le PNUD examine avec le Gouvernement du Lesotho des projets au titre desquels le PNUD pourrait fournir une assistance dans le cadre de son mandat et de sa compétence. De façon générale, les projets d'urgence sont examinés dans le contexte du Fonds d'affectation spéciale pour les opérations d'urgence où un montant d'environ 300 000 dollars reste encore à la disposition du Lesotho. Au cours de récents entretiens, le Gouvernement a demandé qu'une assistance lui soit fournie pour acquérir du matériel hospitalier pour faire face à la vague inattendue de mineurs de retour d'Afrique du Sud. Le PNUD examine ces projets, notamment en matière de formation du personnel, dans des régions clefs où sévissent particulièrement des maladies liées aux activités minières.
4. Les projets ne concernant pas des situations d'urgence sont examinés dans le contexte du programme par pays, qui est axé sur le développement rural, la formation et le renforcement du mécanisme de planification gouvernemental.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Au mois de mars 1987, le Programme alimentaire mondial (PAM) a engagé quelque 109,9 millions de dollars au titre de l'assistance d'urgence aux Etats de première ligne et aux Etats voisins. Cette assistance visait les secteurs suivants : développement agricole et rural, santé, aide aux réfugiés, éducation, nutrition pour les groupes vulnérables, sécurité alimentaire, création de réserves céréalières stratégiques et protection de l'environnement. Elle venait s'ajouter à l'assistance déjà offerte par le PAM en vue du développement.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

1. Peu après l'adoption de la résolution 41/199 de l'Assemblée générale, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a procédé à l'examen des activités en cours en Afrique australe et a élaboré un programme d'action d'urgence applicable sur la demande des Etats de première ligne. L'OIT s'est fondée sur l'hypothèse selon laquelle une assistance d'urgence risquait d'être nécessaire pour faciliter la réinsertion des travailleurs migrants de retour d'Afrique du Sud et pour la formation à la gestion et l'approvisionnement afin de maintenir le bon fonctionnement des économies des Etats de première ligne, notamment pour ce qui est de la formation et de la gestion dans le secteur des transports.

2. Un rapport de l'OIT, intitulé "United Nations and South Africa: the contribution of the ILO", contient des propositions concernant des activités de l'OIT en vue d'un développement autosuffisant en Afrique australe. L'OIT a également étudié avec la Conférence de coordination du développement en Afrique australe et ses Etats membres et avec la communauté des pays donateurs la possibilité de commencer à mettre en oeuvre certaines propositions de projet, notamment celles concernant la promotion de l'emploi.

3. En réponse à une demande émanant du Gouvernement mozambicain, l'OIT a effectué, de concert avec le PNUD et la CEA, une mission au Mozambique en avril-mai 1987 concernant la réintégration et les besoins des travailleurs migrants de retour dans leurs foyers. Des propositions concrètes ont été formulées.

4. L'OIT, de concert avec le HCR, participe actuellement à un projet de développement de petites entreprises à l'intention des réfugiés au Lesotho et a prêté assistance au Gouvernement pour ce qui est de la planification de l'emploi et de l'élaboration de programmes d'intervention destinés à la main-d'oeuvre migrante rapatriée. La seconde phase d'un projet d'assistance en matière d'éducation des travailleurs à l'intention des travailleurs migrants vient d'être approuvée par le Gouvernement danois en vue de son exécution immédiate.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

L'aide de la FAO aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins a comporté les activités suivantes :

a) Le système mondial d'information et d'alerte rapide a fourni des évaluations sur le terrain de la situation des cultures et des besoins en matière d'aide alimentaire dans ces pays et les a communiqués à la communauté internationale en vue d'une assistance opportune;

b) La FAO a récemment fourni un appui technique au projet financé par le PNUD au Mozambique qui vise entre autres le développement d'une capacité technique et opérationnelle du Service de sécurité alimentaire du Ministère du commerce. Au début de cette année, la FAO a également aidé le Gouvernement du Botswana dans l'élaboration d'un projet financé par le PNUD sur la gestion des réserves céréalières stratégiques du pays;

c) La FAO a fourni une assistance spéciale d'urgence à l'Angola, au Mozambique, à la République-Unie de Tanzanie et à la Zambie de la façon suivante : i) Angola : vaccins pour les animaux (215 000 dollars, 1986-1987); ii) Mozambique : une mission a été envoyée en 1987 pour aider le Gouvernement à mettre au point son programme de relèvement agricole et à élaborer des propositions destinées à la communauté internationale des donateurs; iii) République-Unie de Tanzanie : assistance à la communauté agricole à Majengo (200 000 dollars pour 1987-1988) et fourniture de machines à broyer à l'échelon du village (100 000 dollars; en préparation); et iv) Zambie : réinstallation des réfugiés (40 000 dollars en 1986), lutte contre la trypanosomiase (230 000 dollars en 1987) et dotations en pêcheerie (150 000 dollars; en cours d'approbation);

d) Une assistance aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins a été offerte ou est prévue dans les domaines suivants : foresterie, pêcheries, nutrition et planification agricole, lutte contre la trypanosomiase, intervention sur les marchés agricoles et séminaires de formation à l'utilisation de la faune pour le développement rural, l'amélioration génétique et la production maraîchère;

e) La FAO a terminé des projets au Lesotho concernant la production et le traitement des semences (230 000 dollars) et l'approvisionnement en engrais et la formation (210 000 dollars). Un projet sur deux ans de production vivrière est en attente de financement pour un montant de 1 250 000 dollars. Il y a plusieurs projets en cours concernant l'approvisionnement en eau, l'industrie avicole (855 000 dollars au total) et la formation en matière de foresterie (1 228 070 dollars sur une période de trois ans). Des projets sont en attente dans les domaines de la foresterie (4 820 500 dollars sur une période de cinq ans) et de la conservation des sols et de l'eau et du reboisement (1 224 000 dollars). Des propositions de projet concernant l'assistance au Lesotho pour qu'il soit à même de supporter les effets des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud sont incluses dans la liste des projets en attente de la FAO et l'on s'efforce d'obtenir le soutien des donateurs au Fonds d'affectation spéciale.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) a contribué à l'éducation de réfugiés en Afrique australe et coopère avec les Etats de première ligne et d'autres Etats voisins dans les domaines de la formation et de la mise en valeur des ressources humaines.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) exécute plusieurs projets concernant le développement de l'aviation civile dans des Etats de première ligne, essentiellement dans les domaines suivants : formation, sécurité, technique des télécommunications, développement des aéroports et maintenance; elle fournit son concours aux autorités nationales de l'aviation civile et aux exploitants nationaux d'aéronefs dans les domaines suivants : contrôle du trafic aérien, navigabilité, exploitation et concession de licences, entretien des avions et normes applicables aux opérations de vol, application des plans nationaux de navigation aérienne et conseils techniques et opérationnels pour le matériel

radar. L'OACI s'est également déclarée disposée à aider éventuellement le Lesotho, en fournissant un concours technique aux deux projets ayant trait à l'aviation civile qui figurent dans le programme national d'urgence de ce pays. L'OACI n'ayant pas de ressources propres, il faudra décider du financement du concours technique lorsque l'ampleur de l'assistance requise aura été déterminée.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) continue à collaborer étroitement avec les pays concernés, les diverses institutions et organismes des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organisations en vue de fournir les services de soins de santé nécessaires aux réfugiés et à la population de passage. Une coopération technique a été apportée à l'Angola, au Botswana, au Lesotho, au Mozambique, à la République-Unie de Tanzanie, au Swaziland, à la Zambie et au Zimbabwe, conformément aux priorités établies dans les plans nationaux de développement sanitaire. L'OMS a également contribué à développer la préparation et la capacité de réagir aux situations d'urgence dans les Etats de première ligne. Enfin, la quarantième Assemblée mondiale de la santé a adopté, le 15 mai 1987, une résolution (WHA 40.23) demandant une assistance pour les Etats de première ligne, le Lesotho et le Swaziland.

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

Les Etats de première ligne sont membres du Fonds (à l'exception de l'Angola), et le FMI traite avec ces pays dans le cadre des politiques établies et des directives applicables à tous les membres. Le Fonds a des entretiens réguliers avec les autorités de ces pays et fournit aussi une assistance technique dans un certain nombre de domaines. En outre, il a mis à la disposition de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie des ressources au titre d'accords de confirmation et a fourni à la Zambie, en 1986, des ressources au titre du mécanisme de financement compensatoire. Enfin, il a approuvé l'utilisation de ressources par le Mozambique, au titre du mécanisme d'ajustement structurel récemment établi; des accords sont en discussion avec le Lesotho et la République-Unie de Tanzanie.

UNION POSTALE UNIVERSELLE

L'Union postale universelle (UPU) a mené des activités d'assistance technique dans six Etats de première ligne, sous les formes suivantes : octroi de bourses, prestation de services de consultants et fourniture de matériels didactiques et opérationnels.

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) s'est intéressée particulièrement à la coopération avec les Etats de première ligne dans les domaines ci-après :

a) Missions consultatives et d'enquête, envoyées i) en Angola, pour identifier des priorités sous-régionales communes aux pays africains lusophones dans le domaine de la propriété industrielle et pour trouver les moyens pratiques de promouvoir la coopération (la mission a aussi étudié une coopération juridique

et technique de l'OMPI avec l'Angola); ii) au Botswana, dans le cadre de la coopération avec l'OMPI, en vue d'élaborer une nouvelle législation sur la propriété industrielle et d'aider les instituts nationaux de recherche-développement à étudier les possibilités offertes par les informations sur les brevets en matière de transfert de technologie; et iii) au Zimbabwe, pour aider à la coopération future concernant l'informatisation du bureau de la propriété industrielle de ce pays;

b) Mise en valeur des ressources humaines, notamment par les moyens suivants : formation de groupes (en Europe et en Afrique), programmes de formation pratique individuelle et voyage d'étude et formation en cours d'emploi assurée par des experts, dans le cadre de projets de coopération technique;

c) Coopération régionale : avec l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle, organisation de réunions, de séminaires et de cours intéressant les nationaux de plusieurs Etats de première ligne.

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) collabore étroitement avec les Etats de première ligne et les autres Etats voisins pour améliorer les capacités de production des petits exploitants agricoles, renforcer les institutions, appuyer les petites entreprises et encourager des réformes politiques favorables au secteur rural. A ce jour, le FIDA a financé 10 projets dans plusieurs Etats de l'Afrique australe, pour un montant total de 240 millions de dollars des Etats-Unis, dont 115 millions ont été fournis par le FIDA, le reste étant financé par des donateurs bilatéraux et d'autres donateurs multilatéraux. En mai 1987, le FIDA a envoyé en Angola sa première mission d'identification de projets.

ANNEXE III

Fonds AFRICA du Mouvement des pays non alignés

1. A la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Harare du 1er au 6 septembre 1986, il a été décidé de créer un Fonds pour la résistance contre l'invasion, le colonialisme et l'apartheid (Fonds AFRICA). Les objectifs de ce fonds sont essentiellement de renforcer le potentiel économique et financier des Etats de première ligne, de soutenir les mouvements de libération en Afrique australe et d'aider les Etats de première ligne à faire face aux problèmes que poserait l'adoption de sanctions par l'Afrique du Sud ou à l'encontre de celle-ci.
2. Il est prévu que le Fonds apporte une aide supplémentaire aux pays de la région, non qu'il détourne des ressources de programmes déjà engagés. Il serait constitué par des contributions volontaires, en espèces ou en nature, y compris des services techniques; selon les renseignements fournis par le Fonds, les contributions annoncées en juillet 1987 représentent autotal plus de 200 millions de dollars des Etats-Unis.
3. Pour gérer le Fonds, le sommet de Harare a constitué un comité composé de neuf membres (Algérie, Argentine, Congo, Inde - Président, Nigéria, Pérou, Yougoslavie, Zambie - Vice-Président, et Zimbabwe). Au cours d'une réunion tenue à New Delhi en janvier 1987, les chefs d'Etat ou de gouvernement du Comité du Fonds AFRICA ont adopté un plan d'action et lancé un appel de fonds.
4. Le plan d'action envisage des mesures dans les domaines suivants : stock stratégique d'urgence, transport et communications, effets négatifs sur le commerce, produits pétroliers et autres sources d'énergie, bon fonctionnement des installations et réseaux économiques vitaux, ressources humaines, réadaptation de la main-d'oeuvre migrante, appui aux mouvements de libération en Afrique du Sud et en Namibie et mobilisation de l'opinion publique et de ressources financières.
5. Le Premier Ministre de l'Inde s'est mis en rapport avec le Secrétaire général à propos d'une coopération éventuelle entre le Fonds AFRICA et les organismes des Nations Unies. A cet effet, l'envoyé spécial du Premier Ministre de l'Inde a rencontré des représentants des Etats de première ligne et des autres Etats voisins ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies à Gaborone en février 1987, afin de leur donner des renseignements sur les objectifs, la structure et les modalités du Fonds. Au cours de consultations avec l'envoyé spécial du Premier Ministre de l'Inde et l'Ambassadeur de Zambie en Suède, tenues à Genève en juin 1987, les représentants d'organismes des Nations Unies ont indiqué que leurs organisations étaient disposées à coopérer avec le Fonds.
